
Abidjan, le **24 SEP. 2021**

Le Directeur de Cabinet

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Régionaux et Départementaux,

Pour information

Et à Mesdames et Messieurs les
Chefs d'Établissement et Chefs de
Circonscription du Préscolaire et du Primaire

Pour exécution

Objet : Note relative à la situation des enseignants
contractuels du Secondaire, du Préscolaire
et du Primaire.

Je vous informe que le contrat de deux (02) ans conclu entre les enseignants,
recrutés dans le cadre du PS-Gouv, et l'État de Côte d'Ivoire prend **fin le 30
septembre 2021.**

Conformément aux dispositions du Programme Social du Gouvernement (PS-
Gouv), il a été prévu leur intégration par décret en qualité de fonctionnaire au
terme dudit contrat.

En attendant la prise dudit décret, **les enseignants contractuels du
Secondaire, du Préscolaire et du Primaire sont maintenus à leurs postes
d'affectation.**

Je sais compter sur votre implication pour le respect de cette disposition.



Mamadou BINATE